

Ce site utilise et partage avec des tiers (partenaires ou prestataires) des cookies et autres traceurs à des fins de statistiques et de mesure d'audience, de partage de contenu sur les réseaux sociaux et d'utilisation d'outils de visualisation multimédia.

Le dépôt de ces cookies est soumis à l'obtention de votre consentement préalable à l'exception de certains cookies nécessaires au fonctionnement du site et des cookies de mesures d'audience pouvant être regardés comme exempts de consentement. Vous pouvez paramétrer votre choix, finalité par finalité, en cliquant sur « Paramétrer » et modifier votre choix à tout moment lors de votre navigation sur le site en cliquant sur l'onglet « Gérer les cookies » (accessible sur le site, en bas de page). Pour plus d'informations, [voir notre politique Cookies](#).

[ACCEPTER](#)

NOS CONSEILS POUR ÉVITER LE DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE AVEC LE RÉSEAU DES CTRC

Date de publication : 06/01/2020 - Commerce/services

Il s'agit souvent de harcèlement téléphonique, une pratique commerciale agressive dont le but est de vous forcer à acheter un bien ou un service. De plus, les horaires d'appel, tôt le matin ou tard le soir, peuvent fortement perturber le quotidien.

Par ailleurs, vous n'êtes pas à l'abri de certaines arnaques, comme les "ping call", ou "les sms gagnants", qui vous incitent à rappeler un numéro surtaxé, ou encore les faux appels de grandes enseignes, utilisés par les escrocs pour obtenir vos données personnelles.

Voici donc quelques conseils si vous recevez un appel :

- décrochez (sinon les démarcheurs continueront à vous appeler) mais ne vous lancez pas dans une conversation. Faites immédiatement savoir que vous n'êtes pas intéressé,
- ne raccrochez pas sans explication au milieu de la conversation, ne dites pas "Ce n'est pas le bon moment" car le démarcheur rappellera ! Soyez simplement ferme et exigez ne plus être recontacté,
- n'acceptez JAMAIS une offre immédiatement. Toute offre doit être faite par écrit et mentionner un certain nombre d'informations obligatoires.

Ne répondez jamais aux textos gagnants et ne rappelez pas de numéro inconnu. Et surtout, ne transmettez JAMAIS vos données personnelles !

Il est possible de réduire le nombre d'appels en vous inscrivant en ligne sur la liste "anti démarchage" **Bloctel**. Cette inscription est gratuite et valable 3 ans. De plus, votre opérateur doit vous proposer une option gratuite pour bloquer les appels sortants vers certains numéros spéciaux.

Enfin, vous pouvez effectuer un signalement sur le site Signalement.gouv.fr ou par téléphone au 33 700. Si vous avez été victime d'une arnaque téléphonique, vous pouvez déposer plainte pour escroquerie auprès de la CNIL, de la gendarmerie, ou de la police.

En résumé :

- n'acceptez jamais une offre immédiatement,
- ne transmettez jamais vos données personnelles,
- signalez les abus et les escroqueries.

Vidéo réalisée avec la participation d'Action Conso Limoges de l'Union des Centres Techniques Régionaux de la Consommation ALPS.

URL source: <https://inc-conso.fr/content/nos-conseils-pour-eviter-le-demarchage-telephonique-avec-le-reseau-des-ctrc>